

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2014

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire le vendredi 24 octobre 2014 à 18 heures 30 sous la présidence de François ANDRE, Maire.

Absents excusés : Philippe BERGOT, Antoine LHERITIER, Jean Yves JAFFRES.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune a renoncé à son droit de préemption à l'occasion des ventes ci-après :

→ Vente d'une maison, à Keremma, avec terrain de 9 113 m<sup>2</sup> par Anne Sophie MICHAU à M. Loïc VIEILLARD.

→ Vente d'un terrain à bâtir, à Keremma, pour une contenance globale de 5 736 m<sup>2</sup>, par M. Christian BAUMELOU, à la SCI KERMADEL.

→ Vente d'un terrain à bâtir, à Keremma, pour une contenance globale de 6 267 m<sup>2</sup>, par M. Christian BAUMELOU.

### **REHABILITATION SALLE POLYVALENTE**

Après analyse des offres, sur proposition de la commission d'ouverture des plis, le conseil municipal attribue le marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la salle polyvalente, au cabinet d'architecture ALAIN CORRE, de BREST.

### **URBANISME**

→ **Transfert automatique des P.L.U. aux intercommunalités** : La loi dite « ALUR » pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, rend obligatoire le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » aux communautés de communes, sauf opposition des communes membres. Considérant que la mise en œuvre de cette disposition serait préjudiciable à l'autonomie et, à plus long terme, à la pérennité, des communes, le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique de la compétence P.L.U. aux communautés de communes.

→ **Taxe d'aménagement** : A l'unanimité, le conseil municipal maintient la taxe d'aménagement, au taux de 3 %, sur les autorisations d'urbanisme dans les mêmes conditions que celles instituées lors de la mise en place de la taxe. En outre, le conseil municipal décide de ne pas exonérer de cette taxe les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

### **A.L.S.H. FAMILLE DE LA BAIE (GOULVEN/PLOUIDER)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une participation de 5 € par enfant, originaire de la commune, inscrit à l'A.L.S.H. de FAMILLES DE LA BAIE en juillet/août dernier.

### **SERVICE DES EAUX**

→ Le conseil municipal précise les modalités de facturation des déplacements de compteur d'eau, réalisés à la demande des abonnés. Désormais des frais d'étude seront intégrés à la facture globale.

→ A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les factures d'eau seront payables en 2 fois l'an :

- La première, en début d'année, comprendra l'abonnement d'eau et la redevance contrôle assainissement, soit en 2015 : 30 € (abonnement eau) et 25 € (redevance Assainissement).
- La seconde, en mai/juin, après relève des index, comprendra la consommation totale d'eau de l'exercice écoulé.

## **SIVU DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PLOUESCAT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification des statuts du SIVU.

## **REGULARISATION FONCIERE DE LA RUE DE QUIBIDIC**

Après bornage, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à procéder aux cessions au profit de la commune, des parcelles de terre faisant partie, de fait, de la chaussée de la rue de Quibidic.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU KERNIC – GROUPEMENT DE COMMANDES**

Compte tenu des économies réalisées, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au groupement de commandes des fournitures administratives et des produits d'entretien, proposé par la Communauté de Communes.

## **AFFAIRES DIVERSES**

→ Jean Paul CORRE, fait le point sur l'avancement des travaux prévus au budget de cette année :

- Les travaux, rue du Toupet, à Reuneubeul et Goulannou, sont achevés.
- Les aménagements de sécurité, aux carrefours du Quimperes et d'Ode Louc'h, sur le CD 10, sont en cours d'achèvement.
- Les travaux de voirie de la rue de la Mairie et de la place du Général de Gaulle seront réalisés prochainement par l'entreprise EUROVIA.
- Le remplacement de menuiseries extérieures et la réfection des enduits des logements locatifs de Quibidic doivent démarrer.
- La campagne d'élagage le long des voies communales est terminée. Des demandes de devis sont en cours pour le curage d'une dizaine de kilomètres de fossés.
- Des demandes de devis sont également en cours pour la réalisation d'un sas d'entrée à l'A.L.S.H.

→ Morgane CALVEZ propose de confectionner bénévolement de nouveaux rideaux à la Maison du Temps Libre. Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

→ ● M. le Maire fait savoir au conseil que la Société BLACHERE, spécialisée dans la fourniture d'illuminations de Noël, dont un dirigeant réside à Keremma, a offert à la commune de nouvelles illuminations.

- Il rend compte également du projet de la Société d'HLM D'ARMORIQUE de mettre en vente ses logements de la rue des Ecoles. La commune y a un intérêt financier car elle est propriétaire du terrain sur lequel les logements ont été construits. Les locataires en place auront la possibilité d'acheter leur logement ou de rester locataire.

- Il fait aussi le point sur l'avancement du dossier de régularisation des mouillages en Baie de Goulven et du Kernic. A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, il ne sera plus possible d'installer un mouillage sans autorisation et paiement d'une redevance.

- Il informe le conseil du transfert de la Trésorerie de PLOUESCAT à SAINT POL DE LEON à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.